

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

---

## **PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU**

Séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Marcel-de-Richelieu tenue à la sacristie de l'église, le mardi 28 mai deux mille dix-neuf à dix-neuf heures.

Sont présents : M. Robert Beauchamp, maire  
Mme Marguerite Desrosiers, conseillère no 1  
M. Alexandre Duval, conseiller no 2  
Mme Karyne Messier Lambert, conseillère no 4  
M. Gilles Bernier, conseiller no 5

Est absent : M. Pascal Bernier, conseiller no 3  
M. Roger Couture, conseiller no 6

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Robert Beauchamp.

### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19h05 par M. Robert Beauchamp, maire, de Saint-Marcel-de-Richelieu, Linda Langlais, faisant fonction de secrétaire.

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**19-05-94**

Il est proposé par madame Karyne Messier Lambert, appuyée par monsieur Alexandre Duval et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté.

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

### **4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur Robert Beauchamp, maire, invite les personnes présentes qui le désirent à poser des questions aux membres du conseil.

### **5. ADMINISTRATION ET FINANCES :**

#### **5.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT #19-433 RELATIF À LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS-ES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU**

Le sujet est reporté jusqu'à ce qu'il y ait consensus.

### **6. SÉCURITÉ PUBLIQUE :**

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

---

## 6.1 PRÉVENTION RISQUES MOYENS, ÉLEVÉS ET TRÈS ÉLEVÉS-CONTRAT AVEC LA VILLE DE SAINT-OURS

**19-05-95**

Considérant que le protocole d'entente intermunicipale service de prévention incendie pour inspection des risques élevés et rédaction des plans d'intervention entre la Ville de Saint-Ours et la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu n'a pas été respecté, et ce, pour toutes les années du contrat, soit 2016-2017 et 2018;

Considérant que le non respect du contrat amène de lourdes conséquences vis-à-vis le non respect des modalités inscrites au schéma de couvertures de risques en prévention incendie et qu'en conséquence la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu ne se trouve plus à avoir l'immunité;

En conséquence, il est proposé par madame Marguerite Desrosiers appuyée par madame Karyne Messier Lambert et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de mettre fin au contrat avec la Ville de Saint-Ours pour la Prévention des risques moyens, élevés et très élevés.

Il est également résolu que la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu s'attend à ce que la Ville de Saint-Ours honore ses engagements pour les trois années en cause, soit 2016-2017 et 2018. La Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu est ouverte à une rencontre pour faciliter la fin du contrat en tout harmonie.

## **7. TRANSPORT ROUTIER :**

## **8. HYGIÈNE DU MILIEU :**

## **9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME :**

### 9.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE SITUÉE SUR LE LOT #3218922 VISANT À AUTORISER L'UTILISATION DE CONTENEURS À TITRE DE BÂTIMENTS

Le conseil ne peut donner suite à cette demande.

## **10. LOISIRS ET CULTURE :**

## **11. POINT D'INFORMATION :**

## **12. SUJET DIVERS**

## **13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur Robert Beauchamp, maire, invite les personnes présentes qui le désirent à poser des questions aux membres du conseil.

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

---

### 14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**19-05-96**

Il est proposé par madame Marguerite Desrosiers, appuyée par madame Karyne Messier Lambert et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 19h41.

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Directrice générale adjointe